

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Tout ça pour ça

Enfin, c'est fait. Le 14 décembre est passé. Ces élections fédérales étaient-elles le résultat de la seconde nuit des longs couteaux tant espérée? Un des scénarios incroyablement «révolutionnaires» décrits par les médias a-t-il abouti? Et la ferveur romande si profonde sur l'enjeu de la succession de Calmy-Rey a-t-elle perduré? Bien que la presse troque aujourd'hui volontiers l'expression des longs couteaux pour les petites cuillères, on a l'impression qu'aux lendemains de ces élections qui n'ont, sans surprise, rien révolutionné de la vie politique suisse, tout le monde essaie de se convaincre de l'incroyable impact des résultats.

Ainsi, le PS et le PLR seraient les grands vainqueurs de ces élections et l'UDC, désavouée dans sa volonté d'obtenir un deuxième siège au Conseil fédéral, serait entrée dans une crise interne sans précédent. Même le Parti socialiste en est convaincu, lui qui se vante non seulement d'avoir fait élire deux personnalités de qualité et soi-disant représentatives du parti, mais, en plus, d'avoir reconquis le Département de l'intérieur. Au-delà de ces analyses grandiloquentes, une chose est pourtant sûre: la force de la droite bourgeoise reste inchangée, protégée qu'elle est par un sacro-saint consensus.

Sans surprise, Alain Berset, le petit nouveau du Conseil fédéral, ne semble pas prêt à remettre en cause ces belles traditions helvétiques. Pire encore, il en fait son maître-mot en acceptant avec le sourire les défis qui l'attendent dans son département et en se disant prêt à défendre la position du collègue sur des sujets tels que le réseau de soins intégrés (*managed care*), la caisse maladie unique ou le durcissement de l'assurance invalidité.

(suite en page 2)



Photo: Kristin Rom, ITUC

Durban, 3 décembre 2011: «Écoutez le peuple, pas les pollueuses-eurs»

Dossier: les 20 ans de la conférence de Rio

Rio 1992, Rio 2012, soit 20 ans. Comment évaluer les progrès réalisés dans le développement durable? De quel progrès est-il question? Comment changer de paradigme afin de permettre la prise en compte de l'environnement et de développer un plan d'action socialiste écologique? Toutes ces questions, nous les posons afin d'éviter de «sauver la planète» au seul profit des gouvernant-e-s et des rock stars, mais de sauver la diversité humaine sur terre.

Lire en pages 8-11

■ Lutte syndicale

Les grèves aux HUG et les pratiques antisyndicales de l'État

Page 3

■ Le tirage au sort

Actualité d'une vieille idée: tirer au sort les responsables politiques

Page 5

■ L'importance du conflit

Considérations sur la nécessité du conflit, et les conséquences mortifères de sa disparition

Pages 6-7

(suite de l'édito)

En bref: faire passer les obligations de la fonction avant les revendications socialistes et le dialogue harmonieux avant la confrontation d'idées. Quant à la "socialiste" Sommaruga, inutile de rappeler ses positions flirtant entre conservatisme arriéré et néo-libéralisme effréné, tant sur les sujets sociaux et migratoires que dans le domaine de la fiscalité ou de l'économie.

Sur ce coup, la droite n'aurait pas pu jouer mieux: faire élire le consensuel Berset et l'affecter à l'Intérieur dans le but d'affaiblir l'opposition sur les grands dossiers sociaux du moment, tout en reprenant la main sur toutes les problématiques touchant à la politique extérieure, par le biais des Départements des affaires étrangères et de l'économie. Criant victoire, le PS ne semble pas particulièrement inquiet. D'autant plus que dans le Canton de Vaud, l'heure était à la fête après l'élection au Conseil d'Etat de la Verte Béatrice Métraux. Enfin, une majorité de gauche dans le canton? À nouveau, il est difficile d'être totalement optimiste quand on connaît le profil de la nouvelle élue. Triste semaine donc, sans surprise ni changement. Car enfin, qu'y a-t-il de pire qu'une gauche tout sourire et criant victoire alors que le *statu quo* est de mise...

Une fois de plus, il apparaît que la gauche suisse a une vision étriquée de sa participation dans des gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou dans les cantons, qu'elle conçoit souvent comme une fin en soi. À quand un vrai débat sur cette question essentielle?

La rédaction

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Dimitri Andronicos (DA), Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Benoît Gaillard (BG), Mathieu Gasparini (MG), Philippe Gilbert (PG), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Line Rouyet (LR), Sébastien Schnyder (SS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Hohenweg, André Mach, Philipp Müller, Rebecca Ruiz, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

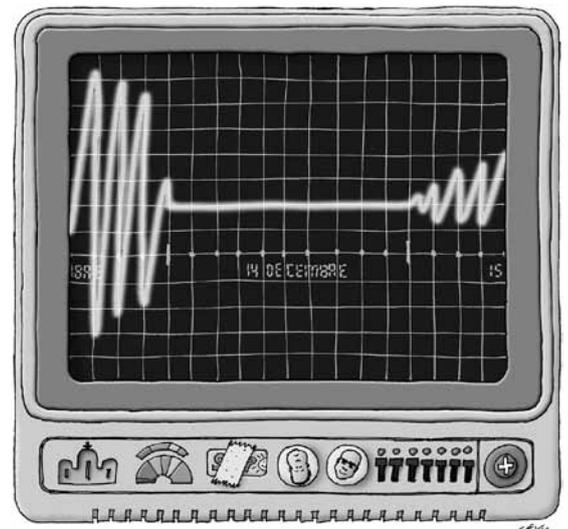
Secrétariat de rédaction et mise en page:
Antoine Chollet

Webmaster:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulliod (Cévu)

Relecture:
Dominique Hartmann, Salima Moyard

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



Électrofédéralocardiogramme

CHRONIQUEUR INVITÉ

Les partis de gauche et les syndicats

Le virage à droite décrit dans la précédente chronique n'est pas non plus resté sans effet sur les pratiques de la gauche institutionnelle, et ceci a également des conséquences sur l'activité syndicale. Le fait que des politiques qui vont à l'encontre des intérêts des salarié-e-s de la fonction publique émanent parfois d'exécutifs dans lesquels la gauche est soit majoritaire soit en état de peser considérablement sur les décisions prises à ce niveau vient encore compliquer l'action des militant-e-s syndicales-aux.

D'une part en effet, il est difficile de convaincre des salarié-e-s de s'opposer vigoureusement à des mesures portées par des élu-e-s pour lesquelles ils ont éventuellement voté ou auxquelles ils s'identifient parfois fortement. D'autre part, ce type de situation rend souvent très problématique la construction d'un large front avec d'autres syndicats lorsque ceux-ci connaissent ce même type de conflit de loyauté. Ainsi, lorsqu'il s'agissait il y a quelques années de défendre les intérêts des salarié-e-s vaudois-es, tous secteurs confondus, en matière de caisses de pensions, on a vu

que si certaines organisations se montraient très combatives pour manifester devant les bureaux des sociétés d'assurances privées, elles pouvaient par contre se montrer beaucoup plus réservées lorsqu'il s'agissait de faire de même sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville de Lausanne, quand bien même les mesures prises par la Municipalité pour assainir la caisse de pensions de la commune étaient extrêmement sévères.

Le bilan établi dans cette chronique et celle qui l'a précédée montre quelques-uns des obstacles auxquels les militant-e-s syndicales-aux doivent faire face aujourd'hui sur le terrain. Il laisse aussi apparaître que pour défendre pleinement les intérêts des salarié-e-s, les syndicats doivent impérativement préserver leur indépendance à l'égard des partis politiques. C'est aussi l'une des conditions pour que le taux de syndicalisation dans le secteur public augmente enfin significativement et que le rapport de force évolue ainsi en faveur des salarié-e-s de ce secteur.

Georges Piotet
Ancien président
du SSP, région Vaud

LUTTES SOCIALES

Grèves aux HUG: *Mens sana in corpore sano?*

Les Hôpitaux universitaires de Genève, dont l'abréviation HUG ne quitte plus les pages des médias locaux, sont un grand corps public, à la fois «hôpital de référence pour la Suisse romande» et un des cinq pôles de recherche médicale de Suisse. Leurs 8557 employé·e·s (statistique de l'année 2010) en forment l'âme, qui a très visiblement mal à son corps: des mouvements de grève s'y succèdent depuis plusieurs mois.

LABORATOIRE DES PRATIQUES ANTI-SYNDICALES

Le dernier conflit a éclaté le 10 novembre 2011 entre les HUG, les laborant·in·ne·s et les nettoyeuses·eurs. Ces deux professions ont subi un gel significatif de toute réévaluation de fonction – depuis 1998 pour les nettoyeuses·eurs – tandis que leur champ de compétences n'a pas cessé d'évoluer. La mobilisation plus que légitime pour répondre à ce ras-le-bol a dû faire face non seulement à la surdité du Conseil d'État mais également à une belle brochette de pratiques anti-syndicales de la part des HUG. Parmi celles-ci, mentionnons l'obligation de fournir un service *maximum*, c'est-à-dire toutes les prestations habituelles, ainsi que l'éloignement des contestataires du lieu de travail en bloquant les badges d'accès et en engageant des

agent·e·s de sécurité privés. Le comble a été atteint par le dépôt d'une plainte pénale par la direction des HUG pour «mise en danger concrète de la vie des patient·e·s» et cela, malgré la garantie du service minimum, par les grévistes. Yves Mugny, secrétaire syndical au Syndicat des services publics, parle à juste titre de «chantage».

L'employé·e avec ses occupations habituelles, comme les fins de mois difficiles et une charge de travail de plus en plus importante dans un contexte de plus en plus «flexible», semble donc bien faire partie de la masse uniforme des «facteurs de production», modulables et interchangeable à merci. Les HUG, en coopération avec le Conseil d'État, viennent de donner un grand coup à l'image et à la crédibilité des institutions publiques, à l'État même, qui rappelle une fois encore qu'il est bien souvent l'adversaire de ses employé·e·s, et non leur protecteur.

FIN DE LA GRÈVE ET NOUVELLE ATTAQUE

Si, à ce jour, les nettoyeuses·eurs pourront compter sur une revalorisation de leur statut (quoique sans annuité de promotion), le sort des laborant·in·ne·s reste indécis. La stratégie de «non-entrée en matière» du Conseil d'État n'aura qu'un effet: enlever les dernières illusions de celles et ceux qui accordaient encore un peu de crédibilité à la droite qui ravage le canton de Genève depuis les élections de 2009. La situation générale reste néanmoins difficile: le refus récent du salaire minimum à Genève (voir ci-contre) ainsi que la nouvelle loi votée par le Grand Conseil sur l'organisation des institutions de droit public ouvre la voie à une gestion opaque et technocratique des fondations de droit public comme les HUG, tout en désresponsabilisant

l'État sur certaines de ses missions fondamentales. Bref, la droite s'avère non seulement incapable de gérer les conflits sociaux, mais aussi d'avoir le moindre respect des préoccupations des salarié·e·s. Face à ces dérives, la gauche a deux obligations: mobiliser les citoyen·ne·s et travailler, sans répit, à sa prochaine victoire. Rendez-vous en 2013.

Olga Baranova
PS genevois, co-présidente JSG

Salaire minimum: victoire à Neuchâtel, vote de la peur à Genève

Les résultats des votations du 27 novembre ont un arrière-goût amer malgré la belle victoire pour le salaire minimum cantonal à Neuchâtel: celui-ci y fut accepté par 54,64% des suffrages. À Genève, ce salaire minimum est passé à la trappe tout comme le RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale), un outil pour les chômeuses·eurs en fin de droit, et le «droit des pauvres», la taxe de 13% sur les billets de loterie visant à financer l'Hospice Général et un certain nombre d'associations à but social. Dans le contexte genevois, ce vote de la peur donne carte blanche à un Conseil d'État irresponsable, au groupe Naville ainsi qu'à la sous-enchère salariale.

Notons au passage que l'une des différences notables entre les scrutins genevois et neuchâtelois tient au fait qu'une catégorie importante de la population, particulièrement touchée par les salaires de misère, pouvait voter dans le second cas, alors que l'accès aux urnes lui était interdit dans le premier: les étrangères·ers. Cela prouve une fois de plus que l'un des objectifs de la gauche doit toujours être que les travailleuses·eurs soient aussi des citoyen·ne·s.

Dans le contexte de la campagne fédérale pour le salaire minimum, ce deuxième refus consécutif du salaire minimum dans un canton romand (après Vaud ce printemps) ne facilitera sans doute pas la tâche pour l'initiative fédérale. Néanmoins, l'exemple neuchâtelois montre que les arguments en faveur du salaire minimum, qu'il était naguère presque impossible de faire passer dans les syndicats, peuvent aujourd'hui convaincre une majorité des votant·e·s. C'est un signe encourageant pour l'avenir. OB



SEXUALITÉS

Pour une gauche LGBTIQ

La gauche suisse peine à voir les enjeux politiques autour des sexualités. Quand elle ne défend pas explicitement des positions conservatrices (comme la famille nucléaire ou le mariage), elle considère que les questions autour des minorités sexuelles sont secondaires (de même que l'égalité des sexes), ce qui signifie concrètement qu'elle ne les traite pas. Bien sûr, si une initiative prend de l'ampleur, elle la soutiendra, soucieuse de s'afficher comme une force progressiste, surtout s'il s'agit de protéger la sacro-sainte institution du couple monogame.

comme tout le monde dans cette institution. Sans être forcément contradictoires, les objectifs se multiplient souvent selon les «sous-groupes» de minorités qui sont dans la réalité loin de former une communauté. Les associations, même si certaines s'affichent comme «LGBTIQ-friendly», regroupent surtout des femmes lesbiennes d'un côté et des hommes homosexuels de l'autre. Les autres initiales de l'acronyme LGBTIQ sont quasiment absentes de ces associations, représentant encore une minorité parmi ces minorités. Une nouvelle association nationale pour les personnes transgenres s'est d'ailleurs créée en 2010, *Transgender Swiss Network*.

une remise en question plus profonde des structures patriarcales et hétérosexistes. Il faut avouer que sans appui de forces politiques plus importantes, le rapport de force que pourraient établir les associations LGBT avec les forces conservatrices de notre pays leur serait plus que défavorable!

UN POINT D'ACCORD

Ces derniers temps, l'accent est mis en Romandie sur la lutte contre l'homophobie. La Constitution suisse ne condamne que les discriminations basées sur le «mode de vie» et aucune norme pénale n'est prévue pour pénaliser les actes et les propos homophobes ou transphobes, ni sexistes par ailleurs. Sans vouloir nécessairement créer des catégories spécifiques pour chaque type de discriminations, il faut savoir que les propos violents à l'égard d'un groupe discriminé sont difficiles à poursuivre individuellement et impossible collectivement. Ainsi, l'affiche ci-contre risquerait d'être tout à fait légale chez nous aussi... Une occasion de rappeler que la lutte doit se faire au niveau des représentations ou, en d'autres termes, qu'elle est une lutte politique.

Stéphanie Pache

PRÉVENTION DU MILITANTISME

En outre les actions visibles des associations LGBTIQ semblent largement inspirées par les gouvernements, qui les incluent comme partie prenante des programmes de santé publique et leur procurent ainsi légitimité et argent, tout en les neutralisant par cette cooptation. La lutte contre le VIH et les maladies sexuellement transmissibles est l'instrument principal de cette institutionnalisation. Le rôle que jouent les associations homosexuelles les fait apparaître publiquement davantage comme une extension de l'OFSP spécialisée dans l'homosexualité que comme une organisation politique et militante. Non que les faitières nationales ne réagissent pas aux attaques contre leurs membres, mais rares sont les prises de position publiques et les actions pour



Une affiche du NOP, le parti fasciste polonais.

UNE «COMMUNAUTÉ» ÉCLATÉE

De son côté, la communauté LGBTIQ (lesbienne, gaie, bisexuelle, trans*, intersexe, queer) ne saurait afficher une position politique unifiée et se découpant selon le clivage gauche-droite. Elle est elle-même divisée, notamment sur la question du mariage homosexuel, que de nombreuses personnes jugent secondaire, voire comme allant à l'encontre d'une lutte qui vise à conquérir plus de liberté individuelle et non à obtenir le droit de s'aliéner

LE POING



«Mon rôle a changé. Désormais, je représente l'avis du Conseil fédéral. C'est exactement cela la collégialité», a déclaré **Alain Berset** peu après son élection. D'ailleurs, il a déjà pris le pli en affirmant vouloir «amener des solutions durables et permettre à notre société de poursuivre un développement harmonieux». Cet agenouillement d'avant-mandat mérite bien la mandale du mois.

LA ROSE



Notre rose du mois est attribuée à... **Alain Berset**, pour avoir lancé un appel à un suivi critique de son action au Conseil fédéral. Le contrôle des élu-e-s de gauche par le peuple est chose nécessaire et, vu l'empressement du susnommé à être collégial, nul doute qu'il y aura du travail. On commencera par lui rappeler qu'il se trouve dans l'opposition et non dans le consensus majoritaire bourgeois.

À consulter:

- www.los.ch
- www.pinkcross.ch
- www.tgns.ch

INSTITUTIONS

Tirer au sort les responsables

L'histoire de la pensée politique a connu une étrange disparition à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles. Tout le monde oublie alors que la méthode normale de sélection des responsables politiques dans une démocratie est le tirage au sort, et non l'élection. Montesquieu exprime encore cette idée comme une évidence en 1751, faisant référence à une pratique qui remonte à la Grèce ancienne, mais qui était connue à Rome, dans les républiques italiennes du Moyen Âge (en particulier à Florence) ainsi que dans plusieurs cantons suisses jusqu'au début du XIX^e siècle.

De quoi s'agit-il? Du principe selon lequel toutes les citoyen-ne-s sont également compétent-e-s pour exercer la plupart des charges politiques, et que leur attribution doit par conséquent se faire par tirage au sort, à la fois pour des postes administratifs et pour des assemblées, jurys ou conseils, comme c'était le cas à Athènes. Ce principe se double d'un autre, la rotation des charges, tout particulièrement lorsque la population au sein de laquelle le tirage au sort est effectué est petite.

DIFFÉRENTS USAGES

La mise en œuvre concrète de ce principe est très variable. La population de départ peut être déterminée de plusieurs manières: sans sélection (comme c'était le cas naguère avec le service militaire aux États-Unis), par une sélection autonome (seules les personnes qui le souhaitent se proposent au tirage au sort, ou peuvent refuser le poste qui leur échoit), ou par une sélection externe (conditions de naissance, de richesse, de compétences, etc.). S'agissant des affaires communes, cette dernière méthode est clairement antidémocratique, mais elle pourrait être légitimement utilisée dans certaines professions où elle remplacerait alors très avantageusement la cooptation ou la sélection par la hiérarchie. Il est également possible de tirer au sort non des personnes, mais

l'allocation de biens rares (c'est le cas dans le domaine du don d'organes, où le tirage au sort permet de remplacer la loi du marché), voire des décisions.

DÉFENDRE L'ÉGALITÉ

La toute première qualité du tirage au sort, c'est bien sûr qu'il garantit l'égalité parfaite des participant-e-s, et c'est pour cette raison-là qu'il devrait exister dans toute démocratie digne de ce nom. Il permet en particulier de contrer une tendance inhérente aux systèmes représentatifs, où accèdent au pouvoir celles et ceux qui le désirent le plus. Seconde qualité, propre à toutes les utilisations du tirage au sort: l'élimination de la corruption. On peut difficilement acheter une élection ou un magistrat si l'on procède par tirage au sort. Troisième caractéristique importante: le tirage au sort montre

concrètement que le conflit politique dans une démocratie doit se concentrer sur les objets, les propositions, les idées, et non sur les personnes. Cela suppose donc que nul individu ne doit disposer d'un pouvoir tel que son choix devienne matière à conflit. On l'aura compris, le tirage au sort s'accompagne d'une démocratie d'assemblées et de conseils, et d'un pouvoir diffus à tous les niveaux. Autant dire qu'il faut se méfier d'un usage du tirage au sort qui n'interrogerait pas en même temps la concentration du pouvoir, par exemple en s'attaquant à la longueur et au cumul des mandats, ou en privilégiant systématiquement des organes décisionnels collégiaux.

Antoine Chollet

On trouvera sur notre site Internet une version plus étendue de cet article.

NEUCHÂTEL

Cigarettes et laïcité

La cigarette tue toujours mais n'enterre plus. En mettant un terme, en 2010, au versement d'un impôt ecclésiastique de 1,5 million de francs aux Églises réformée, catholique romaine et catholique chrétienne du Canton de Neuchâtel, la très éthique multinationale Philip Morris suscite un questionnement de type anthropologique.

Les Églises, privées de cette manne, ont adressé une demande à l'État pour qu'il augmente sa subvention annuelle s'élevant à 1,56 million de francs. Or, le Conseil d'État a décidé, en septembre dernier et par souci budgétaire, de ne financer que les activités ecclésiastiques considérées d'intérêt général, à savoir les activités d'aumônerie. Exit donc l'idée d'un appui financier pour les enterrements. Les Églises vont se voir plus ou moins contraintes dès lors de faire payer les services funéraires aux fidèles, une facture s'élevant à 1500 frs environ.

Cette décision est un pas supplémentaire vers une véritable

laïcisation de l'État. Pourtant, le fait que quatre décès sur cinq dans le canton soient suivis de rites funéraires religieux n'est peut-être pas uniquement le reflet d'une «emprise» du christianisme sur la collectivité; ces rites possèdent une évidente efficacité sur le plan psychologique et social, donc individuel et collectif. Mais précisément, si pour reprendre l'anthropologue Louis-Vincent Thomas, les rites funéraires sont avant toute chose conçus pour la paix des vivant-e-s, le parti pris d'un État comme Neuchâtel est d'affirmer que cette paix ne peut être garantie que dans un cadre constitutionnellement neutre où aucune religion n'exercerait son influence. À partir de là, il ne serait pas aberrant de penser une nouvelle prise en charge publique des funérailles, toujours laïque bien entendu mais plus élaborée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle sur le plan de la ritualisation.

Philippe Gilbert

PAIX DU TRAVAIL

Une invention de la tradition

La «Paix du travail» est souvent associée historiquement aux conventions collectives de travail (CCT). Ces deux éléments seraient à la base du partenariat suisse unique qui aurait garanti notre prospérité. La Paix du travail et les CCT sont un exemple classique d'invention de la tradition. Une tradition inventée afin d'imposer une lecture particulière de l'histoire avec le but de légitimer des pratiques contemporaines. Rien de mieux pour disqualifier une revendication ou une grève que d'invoquer «l'histoire» du partenariat social suisse. Cet épouvantail qu'il s'agit d'agiter permet de discipliner sans trop d'effort les travailleuses-eurs.

L'ACCORD DE 1937

Si le contrat collectif a été formellement introduit dans le Code des obligations en novembre 1911 (on a donc fêté ses 100 ans l'an passé), il n'a été associé au principe de «Paix du travail» qu'en 1937. En effet, en 1936, le Conseil fédéral, après avoir dévalué le franc de 30 pourcents, prend un arrêté autorisant le Département fédéral de l'économie publique à arbitrer les conflits salariaux collectifs. Devenues compétitives, les entreprises devaient s'assurer une main d'œuvre docile: la signature en 1937 dans la métallurgie de la première convention collective nationale dite de Paix du travail s'inscrit dans cette logique. Elle instituait la «paix» absolue du travail, soit l'interdiction de toute mesure de lutte (grève et *lock-out*) pour la durée de la convention, mais ne comprenait aucune garantie salariale. Cet accord est aussi le fruit de l'abandon de la lutte de classe par certains syndicats (dont la FOMH et l'USS, qui avait précédemment purgé ses rangs des militant-e-s communistes) et de leur bureaucratization. Une majorité de ces

accords ont ainsi été négociés par les secrétaires syndicaux centraux sans concertation avec les travailleuses-eurs.

Toutefois, si cette CCT de 1937 est restée dans l'histoire bourgeoise comme la première d'une longue série, il s'agit de se rendre compte que ses dispositions reprenaient le Code des obligations. L'ensemble des problèmes n'y était pas abordé et elle n'avait aucun caractère normatif (par exemple: conditions et durée du travail, salaires). Ce n'est qu'en 1974 que cette CCT comprendra ces différentes données. Soulignons qu'actuellement, plusieurs CCT ne mentionnent aucun salaire minimal et que la négociation salariale est trop souvent laissée de côté.

UN DROIT DU TRAVAIL PAR PROCURATION

Les CCT ont en quelque sorte servi à approfondir le droit du travail, mais sur une base conventionnelle. Ainsi,

pour les travailleuses-eurs non couvert-e-s par des CCT, il n'y a eu guère de retombées puisque la loi sur le travail ne les protège que de manière minimale. Les CCT reposent sur un fonctionnement corporatiste qui donne un poids important aux directions syndicales. Ce mode de faire, qui exclut souvent les travailleuses-eurs des négociations, semble aujourd'hui devoir être revu et complété par des mobilisations des travailleuses-eurs eux-mêmes pour une redistribution des revenus plus égalitaire.

Mathieu Gasparini

À lire: Philippe Garbani, Jean Schmid, *Le syndicalisme suisse, Lausanne, Éditions d'en bas, 1980*; Stefan Keller, *Le temps des fabriques, Lausanne, Éditions d'en bas, 2003*; Bernard Degen, «La Paix du travail», *Dictionnaire historique de la Suisse (www.dhs.ch)*.



Source: www.socialisme.be

IDÉES

Pour une démocratie conflictuelle

En Suisse plus que partout ailleurs règne l'esprit de consensus, sans cesse alimenté par l'idée que notre démocratie n'aurait survécu que grâce à un mystérieux principe de «concordance» dont nos institutions seraient l'exacte traduction. Nulle part il n'est plus difficile de faire valoir les droits du conflit, en rappelant à la fois sa nécessité et ses qualités propres. Élevés dans l'idée que chaque problème politique a une solution optimale qu'il convient de trouver par une sage délibération, les Suisses ne voient dans le conflit qu'un obstacle à la recherche de cette solution, qu'on a tôt fait d'attribuer à la défense d'intérêts sectoriels plus ou moins honteux. Cette aversion pour le conflit doit être combattue, et cela

pour deux raisons dont chacune est suffisante.

LE CONFLIT EXISTE

La première, la plus évidente, c'est que, sur la plupart des questions, il n'y a pas d'intérêt général qui satisferait comme par miracle toutes les parties en présence. Entre les propriétaires et les locataires, les entreprises et leurs employé-e-s, les riches et les pauvres, il y a des intérêts non seulement distincts, mais opposés. Une décision favorisant les uns nuira forcément aux autres, et s'il est parfois possible de trouver des arrangements provisoires, c'est bien parce que l'on a reconnu le conflit initial pour entamer ensuite une négociation. Davantage qu'une simple question d'intérêt, ce sont des visions de la société qui s'opposent,

des conceptions de la «vie bonne», des institutions justes et équitables. Pourtant, reconnaître cela revient à admettre qu'il n'y a pas de coup un espace de médiation précisément l'espace où le conflit sépare les parties au même temps.

LE CONFLIT EST BÉNÉFICIAIRE

La seconde raison est plus profonde, et a trait à la nature même de la démocratie: la délibération et la décision. Même si la décision est l'écrasante majorité, les conditions de travail ne s'améliorent qu'à dire: si la richesse des conditions de travail dans le monde – la démocratie politique demeurant – n'est pas, tout d'a-

CONFLITS DE TRAVAIL

Le travail, c'est la santé!



Sans que l'on puisse encore parler d'une pandémie, il est urgent de souligner un phénomène en voie de contamination généralisée: la pathologisation des conflits de travail. La conception individualiste de l'activité professionnelle produit non seulement une difficulté à construire une action collective des travailleuses-eurs, mais aussi une vision individuelle des conflits, avec son corollaire malheureux, la psychologisation des rapports de travail en lieu et place d'une analyse des rapports de pouvoir et de leurs effets.

UNE VIOLENCE NON RECONNUE

L'une des conséquences de cette évolution est l'attention démesurée portée à cette violence qu'il est convenu d'appeler *mobbing*. On nous propose à n'en plus finir des formations sur la gestion de conflit ou la prévention du *mobbing*, et les structures de médiation se multiplient. Quand elles n'évacuent pas purement et simplement la question du

pouvoir, ces mesures ne contribuent pas moins à renforcer une conception individualiste des rapports hiérarchiques de travail. Et les syndicats se sont largement engouffrés dans la brèche. Dans le monde merveilleux où règne la «paix du travail», où employeuses-eurs et employé-e-s «collaborent» joyeusement pour la santé de l'entreprise, privée ou publique, un accroissement dans les relations professionnelles ne peut provenir que d'une personne, cadre ou subalterne, qui ne joue pas le jeu. Le conflit qui surgit apparaît dans le monde actuel du travail comme pathologique, puisqu'il faut être fou pour «faire des vagues»!

En outre, en Suisse, nos bon-ne-s patron-ne-s sont censé-e-s veiller à la santé de leurs salarié-e-s selon des obligations légales. C'est malheureusement le seul levier légal que l'on peut tenter d'actionner en cas de violences non physiques à l'égard d'un-e travailleuse-eur. Il est ainsi quasiment impossible de faire

reconnaître la violence autrement que par ses conséquences sur la santé. Ainsi la personne qui réussit à se protéger et qui n'est pas atteinte dans sa santé, ne peut faire reconnaître la violence subie. Il faudrait pouvoir condamner les violences en tant que telles, sans qu'il y ait nécessairement atteinte à la santé. Les syndicats sont donc poussés à transformer les conflits de travail en problèmes de santé, sachant que c'est la seule manière d'obtenir une condamnation de l'employeuse-eur. De même, un-e travailleuse-eur qui quitte un emploi pour de telles raisons se voit pénalisé au chômage, à moins qu'un-e médecin atteste des dommages pour la santé qu'induisait le poste...

IRREMENTS SYNDICAUX

Face aux cas individuels de violence au travail, les secrétaires syndicales-aux se trouvent ainsi fort mal pourvus. Mais certaines réactions ou communications sur des lieux de travail sont inquiétantes. On observe parfois une reprise du discours patronal avec l'invocation de «dysfonctionnements», comme si l'on considérait possible et souhaitable qu'une organisation hiérarchique du travail «fonctionne» bien, renforçant ainsi l'idée que tout grain de sable dans la machine hiérarchique, donc toute résistance, pose problème. Au lieu de parler des violences infligées aux salarié-e-s, on évoque leur stress et leur état de santé, jouant ainsi la carte du misérabilisme et de la charité patronale en requérant l'intervention des cadres pour protéger la santé de leurs subalternes, plutôt que de parler d'amélioration des conditions de travail et de démocratisation pour faire évoluer le rapport de force et lutter contre l'abus de pouvoir.

Stéphanie Pache

On trouvera sur notre site Internet une version plus étendue de cet article.

elle

s de l'individu, ne» et des insti- qui s'affrontent. connaître le conflit, mettre du même commun qui est space politique; et rassemble en

ON EN LUI-MÊME

raison est plus trait à la nature démocratie, de la de la prise de dé- les intérêts de orité de la popu- s mêmes – c'est- esse et les condi- l étaient à peu es pour tout le essité du conflit leurerait néan- bord parce que

des problèmes inédits et de nouveaux projets apparaîtraient constamment. Il est toujours souhaitable que des positions adverses se fassent jour à leur propos. Le conflit est nécessaire ensuite parce que la délibération démocratique repose sur la confrontation de positions différentes qui vont mutuellement s'affecter. Plus ces positions sont variées, c'est-à-dire éloignées les unes des autres, plus le débat et l'éventuelle décision qui en sortira seront véritablement démocratiques, en cela qu'ils auront donné la parole à qui l'aura voulue, laissé chacun-e se forger une opinion, et, enfin, combattu activement tout conformisme. Le conflit est important enfin parce que l'exercice même du débat qui lui donne forme et sens est une

vertu civique cardinale, qu'on ferait bien d'exercer plus souvent et plus tôt. J'ajouterais d'ailleurs que c'est une vertu qui permet, le cas échéant, de défendre la démocratie elle-même, car c'est toujours par des discours qu'elle commence à être attaquée. Le débat est aussi bien une école de la démocratie qu'une école pour la démocratie.

Valoriser le conflit politique, ce n'est pas plaider pour la foire d'empoigne et le droit du plus fort. C'est, bien au contraire, rappeler la persistance de divisions politiques structurantes dans nos sociétés, et ajouter que celles-ci doivent donner lieu à des confrontations politiques et à des joutes orales qui peuvent être vives, plutôt qu'à une guerre civile.

Antoine Chollet

DOSSIER: RIO +20

Rendez-vous dans vingt ans

Le prochain Sommet de la Terre, dit Rio +20 (officiellement la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable) aura lieu du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro au Brésil. *Pages de gauche*, fidèle à son engagement socialiste écologique, souhaite revenir sur les enjeux de la politique environnementale internationale. Outre une présentation des enjeux de la Conférence de «Rio +20», nous revenons, dans ce dossier, sur deux «avan-

structurés autour des principes capitalistes. L'idée principale de cette politique est qu'une absence de propriété privée sur les ressources naturelles est la cause première de leur dégradation. Ce serait parce que la Terre (ou l'atmosphère, ou la biodiversité, etc.) n'appartient à personne en particulier qu'elle serait surexploitée. La réponse qui a donc été apportée à ce problème mal posé a été de définir des droits de propriété sur la Terre, ou tout du moins sur les «services» qu'elle rend à l'Humanité. Une fois «appropriée», la Terre peut être privatisée et ses services peuvent faire l'objet de transactions financières, par exemple au moyen des «crédits carbone».

peut pas l'être tant que les gouvernements représentent servilement les intérêts capitalistes de leurs pays respectifs.

L'ÉCOLOGIE DÉMOCRATIQUE

Une telle politique nécessite pour la gauche un travail de longue haleine, qui passe par l'organisation, sur le long terme et dans chaque pays, des syndicats, des associations environnementales et des mouvements sociaux autour de demandes qui aient un caractère anti-capitaliste. Il faudrait commencer par le contrôle sur la finance et l'investissement, afin que ceux-ci ne servent plus l'accumulation privée du capital, mais la création de «bons emplois» servant à organiser la transition vers une économie de basse intensité carbone, respectueuse de l'environnement. Pour cela, les décisions importantes concernant l'investissement, mais aussi les ressources naturelles et la production d'énergie, devraient être prises démocratiquement, afin d'assurer une régulation écologique et sociale forte.

Nous en sommes encore loin... Il ne faut donc pas se leurrer, comme on aime à le faire à chaque conférence internationale pour «sauver la Planète», sur les résultats du prochain sommet de Rio. Mais on se souvient quand même de l'importance des alliances entre écologistes et syndicats lors de la mise en échec des négociations sur le commerce à Seattle en 1999. Et avec le printemps arabe, les indigné-e-s et les mouvements d'occupation, les grèves et les luttes, en Europe et ailleurs, on se dit qu'un nouveau cycle mondial de contestation s'est levé. Et on se met à rêver.

Romain Felli et
Mathieu Gasparini



Photo: Kristin Bloom, ITUC

Manifestation syndicale à Durban, 3 décembre 2011

cées» obtenues lors du premier «Sommet de la Terre» tenu à Rio en 1992: la Convention sur le changement climatique (CCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le récent échec des négociations climatiques lors de la Conférence des parties tenue à Durban le mois dernier, ainsi que, plus généralement, l'orientation quasi exclusivement mercantile de la CDB, doit inciter la gauche à une saine méfiance vis-à-vis des possibilités du droit international et des négociations internationales en matière environnementale. En réalité, une analyse dépassionnée de vingt ans de politique environnementale internationale donne plutôt à voir une aggravation qu'une résolution des problèmes.

Codifiés au milieu de l'offensive néolibérale dans les années 1990, les piliers fondamentaux de cette politique sont

REFUSER L'ÉCOLOGIE DE MARCHÉ

Cette «écologie de marché» qui continue aujourd'hui d'inspirer la pensée de la plupart des États, des organisations internationales et des grandes associations écologistes n'a évidemment pas permis de résoudre la crise écologique. Tout au plus, a-t-elle permis à certain-e-s de continuer à s'enrichir outrageusement tout en polluant comme si de rien n'était. Pour les socialistes écologistes, le problème se situe ailleurs. Il n'est pas (uniquement) dans un défaut de régulation, encore moins dans une absence de propriété privée, mais dans la croissance économique et matérielle perpétuelle demandée par le capitalisme, indépendamment des besoins humains et de l'état des ressources de la planète.

C'est de cette vérité que doit partir toute politique sérieuse pour traiter de la question écologique, y compris dans sa dimension planétaire. Comment pouvons-nous, collectivement et démocratiquement, reprendre le contrôle sur la production économique, afin de la réorienter vers les besoins humains et le respect de l'environnement? C'est cette question essentielle qui n'est pas posée dans les sommets internationaux, et qui ne

DOSSIER: RIO +20

Deux décennies de réduction de la biodiversité

Lors du Sommet de la Terre de Rio de 1992, deux conventions ont été signées. La Convention sur le changement climatique (CCC) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Si la première – à travers les Conférences des Parties très médiatisées – a attiré beaucoup d'attention, la deuxième demeure moins connue.

La CDB signée à Rio (rappelons que les États-Unis ne l'ont pas ratifiée) est le résultat d'un processus antérieur commencé sous l'égide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Toutes ces initiatives concernaient la reconnaissance de la diversité génétique, ainsi que celle des espèces et des écosystèmes, en même temps que leur valorisation par l'industrie ou les États.

FERMETURE INSTITUTIONNELLE

Ainsi la CDB est un compromis autour de ce que les pays industriels ont accepté de laisser aux pays en développement. L'enjeu d'ailleurs n'était pas en premier lieu la conservation, mais il était d'abord industriel et financier. Ainsi ce qui s'est passé à Rio en 1992 est un exemple ty-

pique de fermeture institutionnelle de la question de la biodiversité en fonction des intérêts des pays industriels (et de leurs industries agro-chimiques). Le brevetage des ressources génétiques, soit leur appropriation privée, financée par un mécanisme contrôlé par les pays industriels, ne laissait que peu de chances aux autres dispositions de la CDB (par exemple, le droit des autochtones sur la biodiversité) de se réaliser autrement que par l'alignement sur les principes du marché.

INCOMMENSURABILITÉ DES VALEURS

La réduction de l'analyse de tous les objets traités par la CDB à des considérations de coûts et de bénéfices exclut d'autres langages tout aussi pertinents, relevant par exemple des droits de l'homme, de la justice environnementale, de l'esthétique, de l'écologie. Surtout, cette réduction à une valeur économique unique relève de ce que Marx appelait le fétichisme des marchandises fictives. La valeur d'une marchandise (en l'occurrence la biodiversité) est simplifiée à sa seule dimension monétaire à l'exclusion de toutes les autres dimensions. Cela permet de lui attacher des droits de propriété et ensuite de l'échanger.

L'exploitation de la biodiversité, du vivant, est donc une nouvelle frontière. Par frontière, il est entendu de nouveaux espaces à conquérir et à clôturer. Une fois ces espaces clôturés, la loi du marché et l'évaluation coûts et bénéfices sont appliquées. Dans le cas de la CDB, le fait d'avoir statué sur l'accès aux ressources et sur les brevets a créé un nouveau marché et ouvert de nouveaux domaines pour l'accumulation du capital: nou-

veaux OGM, banques de gènes privées, plantations, etc. Ainsi, à moyen terme, les entraves environnementales qu'on aurait pu opposer au capitalisme viennent alimenter ce dernier et le renforcer. La création de réserves de biosphère, de réserves de biodiversité, de sites d'observation de baleines, de sites écotouristiques n'excluent pas le marché, mais au contraire l'internalisent. Le chemin est à ce point tracé qu'à chaque conférence des parties, la logique d'appropriation est poussée plus loin. Ce pouvoir, éminemment politique, que se sont attribués les pays industriels et les capitalistes doit donc être combattu énergiquement en promouvant d'autres manières de faire.

DESTRUCTION DE TOUTES LES DIVERSITÉS

Tous les systèmes économiques n'ont pas été si destructeurs de la biodiversité. À travers l'histoire, on trouve une extraordinaire diversité des situations. Toutefois, le système capitaliste, fondé sur l'exploitation des énergies non renouvelables et sur une croissance industrielle continue, crée une destruction sans précédent sur une échelle globale (le paradoxe étant que cette destruction crée elle-même de nouveaux marchés). Ne pas faire le lien entre capitalisme et destruction environnementale revient à accélérer la destruction. Tous les fonds financiers créés pour compenser la déforestation, les atteintes à la biodiversité, etc., ne feront qu'encourager leur destruction à terme. Si l'appropriation privée est identifiée comme la base à la destruction écologique, ce ne sont pas des fonds d'investissement qui pourront régler le problème. Au contraire, ceux-ci ne sont que des moyens de lier la biodiversité aux intérêts du capital. Par nature, la loi du marché détruit toute diversité, que celle-ci soit d'ordre culturel ou biologique.

Mathieu Gasparini



Photo: Kristin Blom, ITUC

Les syndicats sud-africains ont lancé une campagne pour créer un million «d'emplois verts».

DOSSIER: RIO +20

Le Sommet de la Terre, ou: plus dure sera la chute...

À propos du prochain Sommet Rio+20, comme souvent, les espoirs sont grands chez celles et ceux qui veulent croire à l'émergence d'une «gouvernance mondiale» et d'une communauté internationale. Malheureusement, ce sommet risque à nouveau de confirmer l'impossibilité d'obtenir des avancées sociales et écologiques importantes dans un monde où le pouvoir des capitalistes est aussi dominant que dans le nôtre.

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

En 1992, lors du premier «sommet de la Terre», déjà tenu à Rio, on pouvait légitimement croire à l'émergence d'une phase nouvelle de l'Humanité. Après la chute du mur de Berlin, tous

les pays d'un monde enfin réunifié allaient finalement collaborer dans un esprit de solidarité internationale afin de traiter en commun des deux plus gros problèmes rencontrés par l'espèce humaine: la pauvreté et la crise écologique. Plusieurs importantes conventions internationales avaient alors été signées, dont celle sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification.

Le sommet avait été préparé par un rapport très important, publié quelques années avant et rédigé par une commission emmenée par la sociale-démocrate norvégienne Gro Harlem Brundtland: «Our common Future/Notre avenir à tous». Le compromis qui avait été trouvé alors, sous le nom de «développement durable», cherchait à faire la synthèse entre une économie capitaliste, un développement social et la protection de l'environnement. Les forces progressistes avaient alors pu s'appuyer sur un fort mouvement écologique à l'échelle mondiale, qui s'est depuis essoufflé.

DIX ANS APRÈS

En 2002, lors du sommet de Johannesburg, l'espoir initial est largement retombé. Les ambitions de Rio n'ont de loin pas été remplies, et les développements les plus importants dans la politique environnementale internationale ont été l'avènement

des mécanismes de marché, notamment au travers du protocole de Kyoto sur le changement climatique, et des «partenariats public-privé» au service du capital privé. Quant au domaine du développement, nous venons probablement de vivre une «décennie perdue».

Le responsable de ces échecs? Il s'agit avant tout de l'offensive néolibérale menée par les classes dominantes contre les régulations sociales et environnementales gagnées au cours des décennies précédentes par le mouvement ouvrier et le mouvement écologiste. Le compromis social-démocrate de Rio s'est débandé devant la déprimante percée néolibérale, dont nous subissons encore les coups de boutoir.

RIO +20

En 2012 se tiendra donc à nouveau un sommet à Rio. Les pays en développement souhaitent que le sommet consiste essentiellement en une évaluation des promesses du premier Rio et un engagement à combler les manques en matière de développement et d'environnement, bref en un renouvellement des promesses du développement durable. Les pays industrialisés ne l'ont pas entendu de cette oreille et ont réussi à imposer un autre thème, qui laisse de côté les demandes sociales au profit d'un absurde capitalisme néolibéral écologique désormais baptisé «économie verte». Pour les gouvernements des pays industrialisés, Rio+20 sera probablement l'occasion de faire preuve d'égoïsme social et de désintérêt pour l'état écologique de la planète, mais en noyant le tout sous une couche de promotion des technologies «vertes». Malheureusement, on peine encore à entendre des propositions alternatives.

Romain Felli

Durban: un sommet pour rien?

Les communiqués triomphants, et une presse aveuglément favorable, n'y changeront rien. Durban a été un nouveau pitoyable échec pour les négociations internationales sur le climat.

Sur le fond, il s'agissait de se mettre d'accord pour prolonger le seul accord international légalement contraignant et impliquant des réductions chiffrées de gaz à effet de serre, le protocole de Kyoto. Or ce protocole est déjà lui-même extrêmement problématique. Et le fait que les seules ambitions possibles en matière climatique soient de «sauver» un accord complètement bancal et qui ne peut pas résoudre le problème du réchauffement climatique, est très significatif de la «farce» qui se joue au niveau international.

Ce qui a été décidé à Durban est que les États sont d'accords sur leurs désaccords et qu'ils «promettent» (pour de vrai cette fois-ci, pas comme les promesses précédentes) de négocier d'ici 2015 un nouvel accord qui s'appliquerait à partir de 2020! Il faut donner du temps au temps, comme qui dirait. Au demeurant, la promesse de créer un fonds pour aider les pays pauvres à «s'adapter» au changement climatique a été répétée. Par contre, aucun engagement sur le financement de ce fonds, ni sur sa gestion, n'a été pris. Nous en sommes donc au même point que l'an dernier.

De manière subtile, le *Financial Times* a qualifié le pseudo accord de «shoot de viagra pour les marchés carbone». À très court terme cela a peut-être été vrai, mais à l'instar de la petite pilule bleue, un tel «shoot» ne suffira pas à soigner l'impuissance structurelle de la politique climatique internationale... RF



COP17/CMP7
UNITED NATIONS
CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2011
DURBAN, SOUTH AFRICA

DOSSIER: RIO +20

Trois demandes syndicales

La Confédération syndicale internationale a développé principalement trois demandes pour le Sommet de Rio+20, censées correspondre aux besoins des travailleuses et travailleurs du monde entier. Elle demande:

1. Des engagements pour la création d'emplois verts, qui correspondent au «travail décent». D'une certaine manière, il s'agit de reprendre l'idée (un peu moribonde) de «*Green New Deal*» qui demande une relance de l'économie par la promotion des secteurs «verts» et une transition «juste» à une économie verte pour les travailleuses-eurs des autres secteurs (formation continue, requalification, etc.).

2. Une taxe sur les transactions financières (dite «taxe

Tobin») afin de freiner la spéculation, mais aussi de financer le développement durable. La finance doit être à nouveau contrôlée afin d'éviter de nouvelles crises. De surcroît, il est nécessaire de dégager des nouvelles sources de rentrées fiscales, les finances publiques ayant été mises à mal par trente ans de baisses d'impôts en faveur des riches.

3. Un soutien pour la constitution d'un «plancher de protection sociale» dans tous les pays du monde. Ce «plancher» est censé garantir d'une part un revenu minimum au moyen de transferts sociaux et d'autre part un accès public à des biens et services essentiels (éducation, santé, etc.). L'idée de ce

plancher est que les sociétés qui en disposent sont mieux équipées pour affronter les changements environnementaux.

Comme on le constate, les demandes syndicales, qui d'ailleurs rejoignent en partie celles des pays du Sud, sont tout autant «sociales» et «économiques» que purement «environnementales». En ce sens, elles rejoignent l'impulsion initiale du développement durable. Néanmoins, en l'absence de mobilisations sociales dans chacun des pays, ces demandes risquent bien de rester lettre morte.

Romain Felli

DOSSIER: RIO +20

Le financement du *statu quo*

Comment contrôler l'évolution des différentes conventions internationales (même sans en être une des parties)? Tout simplement en contrôlant le financement des mesures liées à l'application desdites conventions. Ainsi l'instrument de financement de la CCC et de la CDB est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le FEM est une création des pays industriels et de la Banque mondiale en 1991, juste avant le sommet de la Terre de Rio. À peine créé, il a servi comme monnaie d'échange entre les pays et il permettait aux pays développés d'occuper le terrain afin d'éviter d'être dépassés lors des négociations. Depuis la conférence sur l'environnement de Stockholm en 1972, il a été souvent question de la création d'un fonds environnemental qui servirait à financer des projets. Toutefois, si certains ont été lancés, ils n'ont jamais été financés. Ce n'est pas le cas du FEM; la raison est que ce fonds est totalement contrôlé par les pays industriels et géré par la Banque mondiale. Ainsi les projets financés ne peuvent s'écar-

ter des politiques néolibérales poursuivies jusqu'ici.

Par exemple, les États-Unis en sont des importants contributeurs et siègent dans le fonds alors même qu'ils ne sont pas des parties à la CDB. En outre, au niveau des pratiques, le FEM ne finance que la différence entre un projet polluant et le même projet moins polluant. Cette différence est considérée comme un avan-

tage global. Ainsi trop souvent le FEM subventionne des technologies des pays industriels qui s'ajoutent à des projets de développement «classiques» financés majoritairement par la Banque Mondiale. La distinction entre développement et environnement est ainsi renforcée au profit d'un «*green washing*» compatible avec le système capitaliste.

Mathieu Gasparini

Contre la mainmise de la Banque mondiale sur les marchés carbone



SITE INTERNET

Nouveautés sur
notre site Internet

On trouvera sur www.pagesdegauche.ch deux nouvelles recensions de livres – Marcello Tarí, *Autonomie!* (La Fabrique, 2011) et Mathias Roux, *J'ai demandé un rapport* (Flammarion, 2011) – ainsi que les versions intégrales des articles sur le tirage au sort des responsables politiques (p. 5) et sur la pathologisation des conflits de travail (p. 7).



SOUSCRIPTION

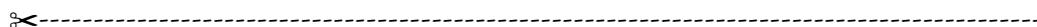
Cent ans de socialisme à
La Chaux-de-Fonds

C'est en juillet 1912 que la gauche conquiert, pour la première fois en Suisse, le pouvoir au niveau communal. Cela se passe dans les Montagnes neuchâteloises, où la tradition ouvrière a toujours été forte, et dans sa ville la plus emblématique: La Chaux-de-Fonds. Écrites par un collectif d'auteurs membres du Parti socialiste, ces *Histoires d'une ville de gauche* racontent dans une langue simple et vivante, avec de nombreuses illustrations, les principaux événements de la gestion communale durant le siècle écoulé, sans oublier l'accueil des immigrant-e-s venu-e-s de toute l'Europe, ni la tradition pacifiste et parfois antimilitariste de la gauche ou la conquête de leurs droits par les citoyennes. Une passionnante évocation de la vie politique à La Chaux-de-Fonds depuis le début du XX^e siècle, telle que vous ne l'avez encore jamais lue!

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne



Bulletin de commande

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) de l'ouvrage *La Chaux-de-Fonds 1912-2012. Histoires d'une ville de gauche*, en vente jusqu'au 31 janvier 2012 au prix de souscription de 29 frs l'exemplaire (37 frs l'exemplaire ensuite), TVA et frais de port inclus.

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA: Localité:

Date: Signature:

À envoyer à l'adresse suivante: Alphil Diffusion, Case postale 5, 2000 Neuchâtel 2, ou commander par Internet sur le site: www.aphil.ch.